

# SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**17 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt le 17 novembre à 20 heures,

Les membres du conseil municipal de la commune de Marillac-le-Franc se sont réunis en session ordinaire dans la salle de fêtes sur convocation adressée par le Maire, le 12 novembre 2020, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code Général des Collectivités Territoriales.

*Etaient présents* : BARDOULAT Pierre, Maire, BOURDIER Nicolle, BOISSEAU Marie-Hélène, MANDAVY Pascal, PROUX Dominique, Adjoints, Borrega Yann, Denis Yannick, Grelbin Suzanne, Henrard Patrick, Lavergne Marie-Claire, Lesbarrères Philippe, Pouthier Delphine, Ramsdale Phillip, Sansrefus Evelyne

*Absent excusé* : Autant Eric

La séance a été ouverte à 20 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Bardoulat, maire.

En application des dispositions des articles L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Madame Marie-Hélène Boisseau comme secrétaire de séance.

## Approbation du procès-verbal du 6 octobre 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres votants.

## ORDRE DU JOUR

### **1. MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE**

Le nouveau président, Gwenhaël François souhaite installer le siège du syndicat à Montbron au lieu de Rivières actuellement. Le syndicat a déjà voté pour le transfert à Montbron par 15 voix pour, 12 contre et 3 abstentions. Toutes les communes concernées doivent exprimer leur avis. Après débat concernant les avantages et les inconvénients, le conseil municipal se prononce contre ce transfert (8 voix contre et 6 abstentions)

### **2. TRES HAUT DEBIT**

Monsieur le Maire présente la carte du déploiement de la fibre optique sur la commune. Tout le territoire est couvert sauf La Bergerie (prévu pour septembre 2022) et La Gagie (prévu pour mars 2022). La plus grande partie des habitants devrait donc être raccordée en décembre 2020. Un flyer d'informations sera distribué dans les boîtes aux lettres.

### 3. REGLEMENT DU CIMETIERE (Présentation MH Boisseau)

Après quelques ajustements, le règlement proposé est adopté à l'unanimité. Il figurera sur le site de la commune, sera consultable en mairie et affiché à l'entrée du cimetière.

### 4. TRAVAUX DANS LES BATIMENTS (Présentation D. Proux)

- L'entreprise LASCoux finira les travaux de l'église et du bûcher début 2021
- Des devis sont attendus pour l'entretien du cimetière
- Dans la sacristie le plafond est tombé suite à une forte humidité. Des travaux d'isolation et de remise en état sont prévus
- Au multiple, les panneaux absorbants acoustiques devraient être posés prochainement par l'entreprise AUTANT

### 5. TRAVAUX DE VOIRIE (Présentation P. Mandavy)

TRAVAUX EFFECTUES	TRAVAUX A VENIR
<ul style="list-style-type: none"><li>• Fauche des routes et chemins, élagage</li><li>• « point-à-temps » pour environ 10 000€ commencé en début de semaine</li><li>• Entretien des chemins</li><li>• Rangement de l'atelier et réfection de la cour en calcaire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vidange de la station d'épuration : convention entre Marillac et La Rochefoucauld, devis de la SAUR</li><li>• Plateforme en calcaire à faire « Chez le meunier »</li><li>• Hydro-curage des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement par la SAUR</li></ul>

### 6. ACTION SOCIALE (Présentation Nicole Bourdier)

Lors de la réunion de la commission le samedi 7 novembre, le CCAS a décidé d'offrir une boîte de 50 masques chirurgicaux à chaque écolier du primaire. Les frais sont partagés avec la commune d'Yvrac au prorata du nombre d'enfants inscrits dans les écoles. La distribution sera effectuée le 19 novembre par les enseignantes.

### 7. SIVOS

Le conseil d'école a eu lieu le 5 novembre. Actuellement, les effectifs sont de 42 enfants à Yvrac et 45 à Marillac. Les prévisions pour 2021 sont de 37 enfants à Yvrac et 48 à Marillac.

Dans le cadre du plan « bibliothèque », la dotation pour l'école est de 1500€.

Dans le cadre du transfert de la compétence scolaire à la communauté de communes, des réunions sont prévues avec les parents d'élèves et le personnel. Deux employées sont intéressées par une formation BAFA.

Actuellement les parts communales se décomposent de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
MARILLAC LE FRANC	86782 €	19197 €
YVRAC ET MALLEYRAND	69563 €	14 320 €

Nicole Bourdier, rejointe par Philippe Lesbarrères, exprime sa contrariété par rapport au vote effectué lors de la précédente séance du conseil, quant à la modification des statuts de la CdC, soulignant l'ambiguïté du texte. Mr le Maire met au vote le transfert de la compétence scolaire à la CDC au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Abstention : 1 voix

Pour : 13 voix

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

- La Communauté de communes flèche pour 2021, une enveloppe de 30 000€ pour aider les habitants dont l'assainissement non collectif n'est pas conforme. Il s'agit d'une aide de 20% du montant des travaux, plafonnée à 20 000€ sur présentation de facture et soumise à conditions de revenus.
- Le restaurant « Chez Baby » demande une dérogation pour accueillir les ouvriers au restaurant en respectant les consignes sanitaires avec 15 clients au maximum. Le conseil est d'accord pour appuyer cette démarche auprès de la préfecture.
- Le Lieutenant Calmettes propose de faire entrer la commune dans le dispositif de la participation citoyenne. Un contact sera pris avec lui en janvier.
- Les agents recenseurs retenus sont Florence Delage et Sylvie Hélène, habitantes de Marillac.
- A l'unanimité, le conseil est favorable à l'octroi d'une gratification au stagiaire Clément Belair dont le tuteur est Jean-Philippe Lamy, agent communal.
- Suite à la réunion entre les communes de Marillac, Saint-Adjutory et Yvrac-et-Malleyrand, il a été décidé que trop peu de matériel pouvait être mis en commun et faire l'objet d'une convention.
- La réunion sur le PLUI a confirmé 85 hectares constructibles pour la communauté de communes. Peu de remarques pour Marillac Le Franc.
- Tous les produits achetés pour une revente au profit du Téléthon ont été écoulés.
- Delphine Pouthier signale un poteau prêt à tomber route de la forêt.

La séance est levée à 23h15.

*Prochaine réunion du conseil municipal : 18 décembre 2020*

### **Tableau d'émergence du Conseil Municipal**

Mr AUTANT Eric ABSENT	Mr BARDOULAT Pierre	Mme BOISSEAU Marie-Hélène	Mr BORREGA Yann	Mme BOURDIER Nicolle
Mr DENIS Yannick	Mme GRELBIN Suzanne	Mr HENRARD Patrick	Mme LAVERGNE Marie-Claire	Mr LESBARRERES Philippe
Mr MANDAVY Pascal	Mme POUTHIER Delphine	Mme SANSREFUS Evelyne	Mr PROUX Dominique	Mr RAMSDALE Phillip